

Département du CALVADOS
Arrondissement de VIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE

Commune déléguée de Carville
ARRETE N°2023/E15

Dossier n° DP 14061 23 E0002
Date de dépôt : 18/04/2023
Demandeur : CAP SOLEIL - CSE Représentée par Monsieur RAHMOUNI Hossem
Pour : Installation de 8 panneaux photovoltaïques noirs mats en surimposition à la toiture (surface : 13.2 m²)
Adresse du terrain : Lieudit La Gare - Carville à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)
Référence cadastrale : 139ZE44
Superficie du terrain : 2 478,00 m²

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune déléguée de Carville

Le Maire délégué de la commune déléguée de Carville,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commune de SOULEUVRE EN BOCAGE en date du 01/12/2015,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23/09/2021 (Zone A),

Vu la déclaration préalable présentée le 18/04/2023, par CAP SOLEIL – CSE, représentée par Monsieur RAHMOUNI Hossem, située 16 Avenue du Valquiou à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290),

Vu l'objet de la demande :

- pour l'installation de 8 panneaux photovoltaïques noirs mats en surimposition à la toiture (surface : 13.2 m²)
- sur un terrain situé Lieudit La Gare - Carville à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350),

Vu les pièces du dossier,

ARRÊTE

Article Unique

La Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes est **ACCORDÉE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à SOULEUVRE-EN-BOCAGE, le 16 mai 2023

Le Maire délégué de Carville,



André LEBIS

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.